

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toutes communications et demandes de renseignements au Président de la Chambre.

Boite de Poste, 2311, à Montréal, (Canada).

Visite de la Chambre de Commerce française de Montréal à M. le Consul-Général de France.

A l'occasion du 1er janvier, la Chambre de Commerce française de Montréal, sous la conduite de son président, M. E. Galibert, est venu présenter à M. le Consul-Général de France, ses vœux et ses souhaits du nouvel an. Aux quelques mots prononcés par M. Galibert, pour exprimer les sentiments de notre Compagnie, M. le Consul-Général a répondu, avec son affabilité ordinaire, qu'il était heureux de pouvoir assurer la Chambre de sa profonde sympathie, et de constater les services qu'elle rendait au commerce de la métropole par ses bons conseils et la sûreté de ses informations.

Comptes-rendus des Séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1896.

Extrait du procès-verbal de la séance du 8 janvier 1896, tenue par la Chambre de Commerce Française de Montréal, sous la présidence de M. Émile Galibert, président.

M. le Consul-Général de France assiste à la réunion.
Sont présents : M. J. Herdt, vice-président ; M.

de Sieyes, secrétaire ; M. H. Jonas, trésorier ; M. de Polinière, conseiller ; MM. Schowb, Bonnin, Rougier, Cintrat, Fauchille, Auzias-Turenne, et Henry Herdt.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient un assez grand nombre de demandes de renseignements par divers industriels se proposant d'importer leurs articles au Canada.

Lettre de M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes de France, avisant notre Compagnie que la subvention de 4000 francs qui lui avait été allouée en 1894 a été votée pour l'année 1895, et que cette somme lui sera versée par l'entremise de M. le Consul-Général de France. Répondre en exprimant les remerciements de la Chambre de Commerce qui ne pourrait sans cet aide, subvenir aux dépenses qu'elle est obligée de faire dans l'intérêt du commerce extérieur de la Métropole.

Lettre du Président de la Chambre de Commerce de Lons-le-Saulnier (Jura), demandant à notre Compagnie de prendre part à la souscription qui s'organise à Dôle, pour élever à Pasteur un monument qui soit "un hommage digne de lui, digne de la reconnaissance que lui doit le monde entier." La Chambre de Commerce française souscrit immédiatement une somme de cinquante francs, regrettant, vu l'exiguité de ses ressources et le montant de ses charges, de ne pouvoir donner un chiffre plus élevé. En même temps, elle décide de prendre l'initiative d'un appel qui ne

peut manquer d'être entendu par la Colonie française et par les Canadiens à quelque nationalité qu'ils appartiennent, car Pasteur est un bienfaiteur de l'humanité. A ce titre, il a droit à la reconnaissance de tous. M. le Consul-Général de France veut bien se charger de recueillir et de faire parvenir au comité, en France, les fonds de cette souscription.

Lettre du directeur de la *Semaine Française*, journal hebdomadaire qui s'occupe des intérêts des colonies et demande à notre Compagnie de le faire connaître près de ses correspondants. La Chambre décide qu'il sera mis une note dans ce sens au *Bulletin Mensuel*.

Il est aussi demandé, par un correspondant, des renseignements sur la prochaine exposition internationale de Montréal, dont il est question dans certains journaux de France. Sur la réponse à faire à cette demande, il est observé par quelques membres qu'il serait peut-être prématuré de donner, dès ce jour, une appréciation définitive que l'avenir démentirait; mais en même temps, comme l'heure presse, puisque cette exposition doit s'ouvrir, d'après le programme, le 24 mai prochain, il est nécessaire de faire connaître à nos correspondants que cette exposition est organisée par une société privée; que jusqu'ici aucun caractère officiel ne lui a été donné, ni par l'empire britannique, ni par le gouvernement canadien ou même par la municipalité de Montréal. On doit encore ajouter que, sollicités par les promoteurs de cette entreprise, les ministres du gouvernement canadien n'ont pas cru devoir répondre à la demande de subvention qui leur avait été faite. D'un autre côté, il est signalé qu'un certain nombre de notabilités commerciales des plus honorablement connues appuient les efforts de ceux qui tentent cette entreprise.

M. le Président annonce que, conformément à l'ordre du jour, les élections du Bureau doivent avoir lieu dans cette séance. Mais auparavant, il tient à donner lecture du rapport annuel des opérations de l'année que le Président doit présenter. En conséquence il lit le rapport suivant :

MESSIEURS,

“ En acceptant, l'année dernière, l'honneur de vous présider pour la quatrième fois, j'ai cédé à vos sympathiques instances. Mon mandat cesse aujourd'hui et je viens m'acquitter du dernier devoir imposé à votre président: celui de vous faire le rapport annuel des travaux de notre Chambre de Commerce.

“ L'année 1895 a vu enfin le traité franco-canadien mis en vigueur par le gouvernement de ce pays, après des retards causés par des questions de forme et de législation qui nous ont paru fort longs. C'est

done un fait acquis. Il n'a pas fallu moins de quatre années pour terminer cet arrangement qui, cependant, ne vise qu'un nombre bien restreint d'articles. Il nous reste maintenant à en tirer le meilleur effet possible et aussi à obtenir au profit des vins français l'abrogation du droit d'emballage que l'administration des Douanes canadiennes croit pouvoir étendre à ces produits, malgré le texte même du traité, et aussi en arrêtant quelques points de détails contestables qui surgissent dans l'application de tout règlement nouveau.

“ Nous savons que le gouvernement canadien est dans les meilleures dispositions pour aplanir ces petites difficultés et pour donner satisfaction aux importateurs. Nous n'avons donc qu'à souhaiter une prompte solution sur ces divers points.

“ Mais, pour que cet arrangement soit vraiment profitable aux deux parties contractantes, il faut encore que la ligne directe entre la France et le Canada devienne une réalité. Vous savez, Messieurs, tous nos efforts pour arriver à cette solution qui est, à notre avis, le complément nécessaire du traité franco-canadien: vous savez quels appels nous avons adressés et aux chambres de commerce et aux compagnies françaises de navigation. Le succès, sous ce rapport, n'a pas répondu à nos désirs patriotiques; mais, nous ne devons pas nous décourager et nous considérons comme un devoir d'attirer l'attention de nos compatriotes sur la nécessité de former avec le Canada des relations suivies pour ressaisir ce marché que nous avons possédé autrefois, et que des concurrents plus actifs, plus tenaces surtout, exploitent avec succès.

“ Là où les Allemands et les Belges réussissent pourquoi ne réussirions-nous pas aussi? Nos produits sont de qualité supérieure, d'un fini d'exécution incontestable. Il nous manque les moyens de transports directs qui sont une condition indispensable aujourd'hui, vu les facilités de rapports que possèdent nos concurrents.

“ Vous continuerez à marcher, Messieurs, dans la voie que vous avez suivie jusqu'ici et j'espère que nous recueillerons un jour le fruit des efforts de notre Chambre de Commerce.

“ M. le Consul Général de France en Canada a pris une large part à notre campagne en faveur du règlement commercial avec ce pays. Nous tenons, au nom des exportateurs français, à lui en exprimer nos sincères remerciements.

“ Quant il a bien voulu accepter la présidence d'honneur de notre Chambre, ce n'est pas d'un titre honorifique que Monsieur Kleczkowski s'est contenté. Il a tenu et il tient à suivre assidûment toutes nos séances et à y apporter, avec une discrétion parfaite,

le concours précieux de son expérience et de ses hautes connaissances. Qu'il nous permette de lui en adresser notre vive gratitude.

" Nous avons applaudi au transfert du Consulat Général de Québec à Montréal et nous avons raison. L'expérience a démontré que pour le développement des rapports commerciaux, seul point de vue auquel la Chambre de Commerce doit se placer, la présence à Montréal du Consul Général avait eu une heureuse influence. Cette heureuse influence est due, nous nous plaisons à le constater, à la sympathie que notre Consul Général a conquise, dès le début, par l'affabilité de ses manières et sa distinction personnelle. Nous en avons bénéficié, pour notre part, dans une proportion qu'il nous serait injuste de méconnaître.

" L'année 1895 ne nous a pas été défavorable, loin de là, pour le recrutement des adhésions à notre Chambre de Commerce et ces adhésions, vous le savez, ont eu ce caractère particulier qu'elles sont notamment venues des Chambres de Commerce françaises. Aujourd'hui nous comptons, parmi nos membres adhérents, 31 Chambres de Commerce françaises. Outre les excellents rapports que ceci établit entre ces Compagnies et la nôtre, rapports dont le commerce de notre pays est appelé à bénéficier, ces adhésions nous donnent une autorité morale qui est très précieuse et des ressources matérielles nullement à dédaigner. En même temps, nous avons vu de nombreuses maisons nous apporter leur concours et se faire recevoir membres de notre Chambre.

" Bref, au 15 décembre 1894, notre Chambre de Commerce se composait de 85 membres, tandis qu'au 15 décembre 1895 le nombre de ses membres était de 127. Je ne vous dissimulerai pas la satisfaction que j'ai éprouvé et que j'éprouve encore en constatant cet accroissement. C'est le résultat d'efforts consciencieux et la preuve que nous avons suivi la bonne voie. En effet, nous pouvons nous rendre, Messieurs, cette justice, c'est que nous n'avons agi en toute occasion, que sous l'empire des idées les plus désintéressées et dans l'intérêt exclusif de notre commerce national. Nous avons toujours avisé les commerçants français des mesures propres à favoriser l'extension des relations d'affaires avec ce pays. Nous les avons avisés également des dangers auxquels ils s'exposaient en se montrant trop confiants ou trop exigeants dans leurs rapports avec la clientèle canadienne. Nous les avons prévenus des habitudes du marché de ce pays. Nous les avons mis en garde contre les déprédations dont ils pouvaient être les victimes, surtout pour les consignations de marchandises. Et, à ce sujet, nous sommes heureux de constater que nos avis ont été entendus. En effet, il nous semble qu'il y ait une

amélioration sensible à cet égard. Nous n'avons plus de réclamations comme il s'en produisait si souvent autrefois au préjudice de nos nationaux. La Chambre de Commerce a donc rendu à cet égard un service signalé. Mais il faut qu'elle soit vigilante et ne cesse de recommander aux commerçants français la prudence et surtout la nécessité de se bien renseigner. A cet égard même, cette nécessité va s'imposer de plus en plus, car le commerce canadien paraît disposé à entrer en relation plus intime avec le commerce français. La Chambre de Commerce du district de Montréal s'est mise en rapport avec le gouvernement fédéral pour rechercher les voies et moyens qui permettraient à une délégation canadienne d'étudier en France, sur place, quels articles seraient susceptibles d'être importés en ce pays, afin de développer les rapports commerciaux entre les deux contrées. Nous avons applaudi à cette idée qui peut être extrêmement avantageuse pour le Canada et pour la France et nous souhaitons que le succès couronne les efforts de la Chambre de Commerce du district de Montréal. L'accueil fait par les ministres à cette proposition est de bon augure pour la réussite d'une semblable entreprise.

" Les rapports devenant plus fréquents entre le Canada et la France, le haut commerce des deux pays aura l'occasion de s'apprécier mutuellement ; car, ainsi que nous le disions l'année dernière " au point de vue du commerce, le Canada est non-seulement établi sur de bonnes bases, mais il est aussi un pays que sa situation géographique, l'immensité de son territoire et la forme de son gouvernement, appellent à un grand avenir. . . ." " Il y a, ajoutons-nous, au Canada, de solides institutions financières ainsi que des maisons commerciales et industrielles de premier ordre avec lesquelles on peut faire des affaires de tout repos."

" Au moment où j'achevais ce rapport, une lettre du Ministère du Commerce est venu m'apporter une nouvelle qui sera certainement accueillie par vous tous avec une vive satisfaction. Le Ministre nous annonce que la subvention de 4000 francs qui nous avait été accordée l'année dernière vient de nous être encore votée. Qu'il veuille bien recevoir les remerciements de notre Chambre, car c'est, vous le savez, le plus clair de nos revenus. J'y vois autre chose encore, la confirmation que le Gouvernement français est bien résolu à poursuivre une politique d'expansion commerciale absolument nécessaire, si nous voulons garder sur les marchés étrangers la place que nous occupions autrefois, et qui, malheureusement, tend à décroître à raison de la concurrence active de rivaux plus heureux et surtout plus tenaces.

" A ce sujet, il y aurait de nombreuses réflexions à

faire : mais nous avons déjà agité ces questions dans notre bulletin mensuel et je suis certain que nous sommes tous d'avis que le commerçant français aime trop à marcher dans les sentiers battus. M. Lebon, ancien ministre du commerce, l'a dit avec toute l'autorité due à son titre. Nous pouvons bien le répéter après lui et insister sur la nécessité, pour les producteurs français, de se mettre au niveau de leurs rivaux et de se montrer aussi habiles et aussi entreprenants que les Allemands, les Belges et les Suisses sur un marché qui a conservé pour la France et les produits français une sympathie due à la plus respectable des traditions.

“ Et maintenant, Messieurs, il me reste, en vous remettant le mandat que vous m'avez confié, à vous remercier de l'honneur répété que je vous dois et à vous en exprimer ma profonde reconnaissance. Je crois pouvoir dire que j'ai mis au service de notre Chambre de Commerce tout mon zèle et tout mon dévouement et je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pu faire davantage. Ma tâche a été rendue facile par l'empressement avec lequel vous avez tous bien voulu m'aider dans notre œuvre patriotique, aux moments quelquefois difficiles que nous avons eu à traverser. Mais, les efforts communs que nous avons faits, dans un but désintéressé, pour assurer le succès de notre Chambre de Commerce, ont resserré les liens entre nous tous et nous ont donné cette union et ce bon accord sans lesquels il n'est pas d'œuvre durable. Puisse nous toujours garder cette harmonie et cet accord, gages de notre prospérité : tel est le vœu bien sincère de votre ancien Président et le meilleur souhait qu'il ait à vous adresser.”

Ce rapport est accueilli par d'unanimes applaudissements.

M. le Consul-Général remercie M. Galibert des sentiments de sympathie dont son discours contient la trop flatteuse expression. “ Ce n'est pas la partie “ la moins agréable de ma tâche dit-il, que celle qui “ me permet d'être associé étroitement aux travaux “ de la Chambre de Commerce française de Montréal “ que le président sortant a dirigé pendant quatre “ années avec tant d'intelligence, de tact et de dévouement. La Chambre, je n'hésite pas à le dire, s'ac- “ quitte de la manière la plus satisfaisante de la mis- “ sion qui consiste à favoriser, de son mieux, la conti- “ nuité et le développement des relations de commerce “ entre la France et le Canada

“ M. Galibert rappelait, tout-à-l'heure, que M. le “ Ministre du Commerce en France avait décidé d'at- “ tribuer à la Chambre, pour l'exercice en cours, la “ même indemnité de quatre mille francs qui lui était

“ servie depuis quelque temps. C'est une libéralité “ absolument justifiée, et je ne manquerai pas,” dit en terminant M. le Consul-Général, “ d'insister, le cas “ échéant, auprès du gouvernement, sur l'utilité de le “ crédit et sur le sage emploi qui en est fait.”

Le Consul Général se retire au moment où les opérations du scrutin vont commencer.

Il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

Président—M. J. HERDT.

Vice-Président—M. J. DE SIEYES.

Secrétaire—M. V. ROUGIER.

Trésorier—M. H. JONAS.

Conseillers—MM. DE POLINIÈRE et AUZIAS-TURENNE.

M. Emile Galibert déclare le nouveau Bureau élu aux acclamations de l'assemblée et cède le fauteuil de la présidence à M. J. Herdt.

En en prenant possession, M. J. Herdt prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

“ L'honneur que vous venez de me faire en me nommant Président de votre Compagnie, comporte de grands devoirs et, après vous avoir exprimé tous mes remerciements et ma gratitude, je tiens à vous dire que je comprends la portée de ces fonctions et que je ferai mon possible pour être à la hauteur de la tâche qui m'incombe — Mais, je sens quels efforts seront nécessaires pour parvenir à ce but et, quoi que je sache jusqu'à quel point je peux compter sur votre active collaboration, je ne me dissimule pas combien il me sera difficile d'atteindre la perfection qui a caractérisé la direction de notre cher Président sortant.

“ Vous savez tous, comme moi, de quelle façon sage, prudente, et en même temps efficace, M. Émile Galibert a présidé notre Compagnie pendant près de quatre années.

“ Les deux qualités qui, selon moi, ont particulièrement distingué la présidence de M. Galibert, sont d'abord et principalement, la parfaite rectitude de jugement, et ensuite la persévérance.

“ Une fois que M. Galibert s'est rendu compte de l'orientation à suivre, il a persisté dans la voie ouverte et ne s'est jamais laissé détourner de la direction qu'il avait jugée convenir le mieux. — C'est certainement à ces deux qualités maîtresses qu'il a dû de voir notre Compagnie prendre le développement et l'importance que nous avons tous admirés pendant les quatre années de sa présidence.

“ Je n'ignore pas qu'en parlant ainsi de M. Galibert, je froisse la modestie de cet excellent ami ; mais, il est des occasions où la vérité doit se montrer au grand

jour, et où il convient de faire sortir de leur retraite ceux qui ont bien mérité de la patrie, pour nous en ennorgueillir comme compatriotes et pour les présenter à tous, comme des exemples à suivre et des modèles dignes de notre affectueuse sympathie. C'est dans ce but que je me prévaux aujourd'hui du droit de parler en votre nom, pour exprimer à notre ami les sentiments qu'il nous inspire.

" Vous vous souvenez que la création de la Chambre de Commerce de Montréal, a été décidée dans une réunion préparatoire, tenue le 27 mai 1886, à l'instigation et sous la présidence de M. le Consul-Général Dubail.

" Les élections pour la constitution du premier bureau eurent lieu le 28 juin de la même année, et M. Galibert y fut appelé comme trésorier, fonction qu'il conserva jusqu'au 31 janvier 1890, jour où il fut élu vice-président.

" Ce n'est certes pas trop dire, qu'à cette époque la fonction de trésorier était une des plus difficiles et des plus délicates : car il fallait des prodiges d'économie pour arriver à équilibrer un budget qui ne trouvait pour faire face aux dépenses que des recettes très incertaines. M. Galibert a pu y arriver, mais ce n'a pas été sans peine, ni labeur.

" Il remplit ensuite les fonctions de vice-président jusqu'au 12 janvier 1892, époque à laquelle il crut devoir se retirer du bureau, dans les circonstances très particulières par lesquelles passait notre Compagnie et sur lesquelles il est inutile d'insister. Mais la combinaison qui avait été essayée ne réussit pas, et deux mois après, le 31 mars 1892, M. Émile Galibert prenait, à la demande générale, le fauteuil de la présidence auquel notre vote unanime l'a maintenu aux élections du 2 janvier 1893, à celles du 3 janvier 1894, et enfin du 9 janvier 1895, soit pendant environ quatre ans. — Serait-il présomptueux de signaler ici qu'à ces mêmes élections de 1892-93-94 et 95, j'ai eu l'honneur d'être nommé à la vice-présidence et appelé ainsi à suivre cet ami et à recevoir ses inspirations.

" C'est, du reste, parceque j'ai pu, pendant ces quatre années, étudier ses voies et ses méthodes, que je me sens le courage aujourd'hui d'accepter le poste que vous m'offrez pour y continuer ses traditions d'honneur, de probité commerciale et de dévouement à notre œuvre, dont le but principal est d'aider au développement du commerce et à la prospérité de la mère-patrie.

" Permettez-moi aussi de vous citer quelques chiffres qui vous démontreront combien l'administration de M. Émile Galibert a été heureuse et utile pour notre Chambre.

" Celle-ci comptait, en 1893, 18 membres actifs, chiffre porté à 22 en 1894, et aujourd'hui à 25.

" Les membres adhérents au nombre de 38 en 1893, sont devenus 60 en 1894, et 102 en 1895.

" La subvention annuelle du gouvernement qui était en 1887 de 500 francs, fut réduite à 400 francs en 1890 ; mais, elle a été augmentée, dès que le gouvernement s'est aperçu de l'importance des services rendus par la Chambre de Commerce de Montréal, et portée à \$2,000 en 1892, puis dernièrement enfin à \$4,000.

" Ces chiffres sont significatifs. Cependant, laissez-moi ajouter un détail de peu d'importance à première vue, mais qu'il est cependant utile de faire connaître pour montrer les habitudes d'exactitude de M. Galibert et l'intérêt que celui-ci porte à l'œuvre de notre Chambre. Il est établi par les registres de nos délibérations que, pendant les dix années d'existence de notre Compagnie, M. Galibert a à peine manqué trois ou quatre séances.

" Qui de nous, Messieurs, pourrait en dire autant ? Je suis le premier à faire mon *meâ culpa* ; mais, je prends l'engagement de suivre ce modèle d'exactitude, et suis convaincu que si nous tous, nous l'imitons et comprenons notre devoir de cette façon, nos réunions gagneraient en intérêt, et la bonne marche de notre Chambre en éprouverait de salutaires effets.

" Je ne veux pas continuer plus longtemps à mettre à l'épreuve la modestie de notre ami ; mais je crois que vous considérerez comme moi qu'il était utile de relever ces faits et de nous les donner en exemple.

" Comme le démontre le rapport que vient de nous lire M. Galibert, la situation actuelle de la Chambre de Commerce de Montréal est très satisfaisante à tous les points de vue et elle a un large champ de travail devant elle. En de nombreuses circonstances, elle a reçu, du gouvernement Français, des preuves évidentes de l'estime en laquelle elle est tenue et nous savons qu'elle a eu, en de fréquentes occasions, la bonne fortune de rendre des services signalés au commerce de la mère-patrie. Elle a été fortement aidée dans son œuvre par son bulletin mensuel, création de M. Galibert qui a compris que cet organe était une condition indispensable de notre développement et qui, un peu témérairement aux yeux de quelques-uns, mais avec un courage et une persévérance indomptables, a réussi, non seulement à le lancer, mais encore à lui donner une impulsion qui en fait un journal intéressant et fort utile. Nous en avons la preuve tous les jours et les nombreux emprunts que lui font les feuilles les plus compétentes en France, montrent combien il est apprécié en haut lieu. Et ici, Messieurs, (je le regrette, mais je vais encore blesser la modestie bien connue d'un de nos plus précieux collaborateurs), il convient

de rendre justice à notre excellent secrétaire adjoint, M. A. Bellay, dont la plume habile et exercée a contribué, pour une grande part, sous l'inspiration et la haute direction de M. Galibert, à donner à cette publication un attrait, une variété et un vernis de haute littérature qu'atteignent rarement les journaux traitant de matières aussi abstraites et souvent peu attrayantes.

“ Je profiterai encore du privilège qui m'est départi aujourd'hui, d'exprimer les sentiments de notre Chambre, pour adresser à M. le Consul-Général de France tous nos remerciements à raison de la bienveillance qu'il veut bien nous témoigner et de l'intérêt qu'il porte à nos travaux, me joignant de cœur à ce que M. Galibert vous a déjà dit sur ce sujet.

“ La présence de M. Kleczkowsky, chaque fois que des devoirs plus impérieux ne l'éloignent pas, a puissamment contribué à élever et à éclairer nos débats dans lesquels sa grande compétence et ses hautes aptitudes nous ont souvent guidés. Les preuves de sympathie que nous donne M. Kleczkowsky nous ont particulièrement touchés et nous le prions d'en recevoir aujourd'hui l'expression de notre sincère gratitude. En même temps j'exprime l'espoir qu'il voudra bien nous continuer l'appui de ses conseils et de sa bienveillance.

“ Je sens, messieurs, ma faiblesse. Ce n'est pas la bonne volonté qui me manque pour suivre dignement les traces de mon prédécesseur, mais ce sont les capacités qui ne seront pas, je le crains, à la hauteur du but que j'ai devant les yeux. Je compte donc sur votre active collaboration à vous tous, Messieurs, pour faciliter ma tâche, et connaissant votre dévouement pour notre œuvre, je ne crains pas de faire appel à votre concours, car nous avons tous le même amour au cœur, celui de la mère-patrie ; et, cette pensée que nous travaillons pour le service de la France et sous ses regards, nous soutiendra et fera triompher nos efforts réunis dans un but si noble et si patriotique.”

Ces paroles sont accueillies par des applaudissements unanimes et il est décidé que le rapport de M. Emile Galibert et le discours de M. J. Herdt seront insérés *in extenso* dans le prochain *Bulletin Mensuel*.

M. le Président annonce la présentation d'un nouveau membre actif sur l'admission duquel il sera, conformément aux statuts, voté dans la prochaine séance qui est fixée au 22 courant.

M. EMILE GALIBERT

Président sortant de la Chambre de Commerce française de Montréal.

Au moment où, par suite du renouvellement du Bureau de la Chambre de Commerce française de Montréal, son ancien président, M. Emile Galibert, qui exerça ces fonctions avec tant de distinction pendant quatre années, redevient un des membres privés de cette Chambre, c'est un devoir de reconnaissance pour elle de lui adresser un témoignage public de gratitude pour son excellente direction. Car, si M. Dubail, Consul-Général de France en Canada, fut en 1886, l'inspirateur de notre Chambre de Commerce et a droit à ce titre à toute notre gratitude, M. Emile Galibert, qui faisait partie des membres fondateurs, en a été vraiment depuis lors le plus ferme soutien.

C'est lui qui, comme trésorier, sut, par une sage économie, garantir les débuts d'une existence difficile, qui plus tard, comme vice-président, apporta aux décisions du Bureau ses conseils pleins de sagesse, et enfin, comme président, lui donna un développement, une autorité dont ses membres sont fiers à juste titre.

Nous tenons à dire ce qu'est cet homme modeste, ennemi de l'ostentation et de la réclame, d'une loyauté commerciale hautement appréciée, de rapports si sûrs et si agréables.

Né en France, dans l'année 1847, à Milhau (Aveyron), il suivit son père, M. Calixte Galibert, qui vint s'établir avec sa famille à Montréal vers 1863. Il n'avait donc que 16 ans, lorsqu'il arriva au Canada. Ses études, commencées au collège de Clermont (France) n'étaient pas achevées et il lui restait à se perfectionner dans la connaissance de la langue anglaise. C'est au collège de Lennoxville, près de Sherbrooke, qu'il fut placé.

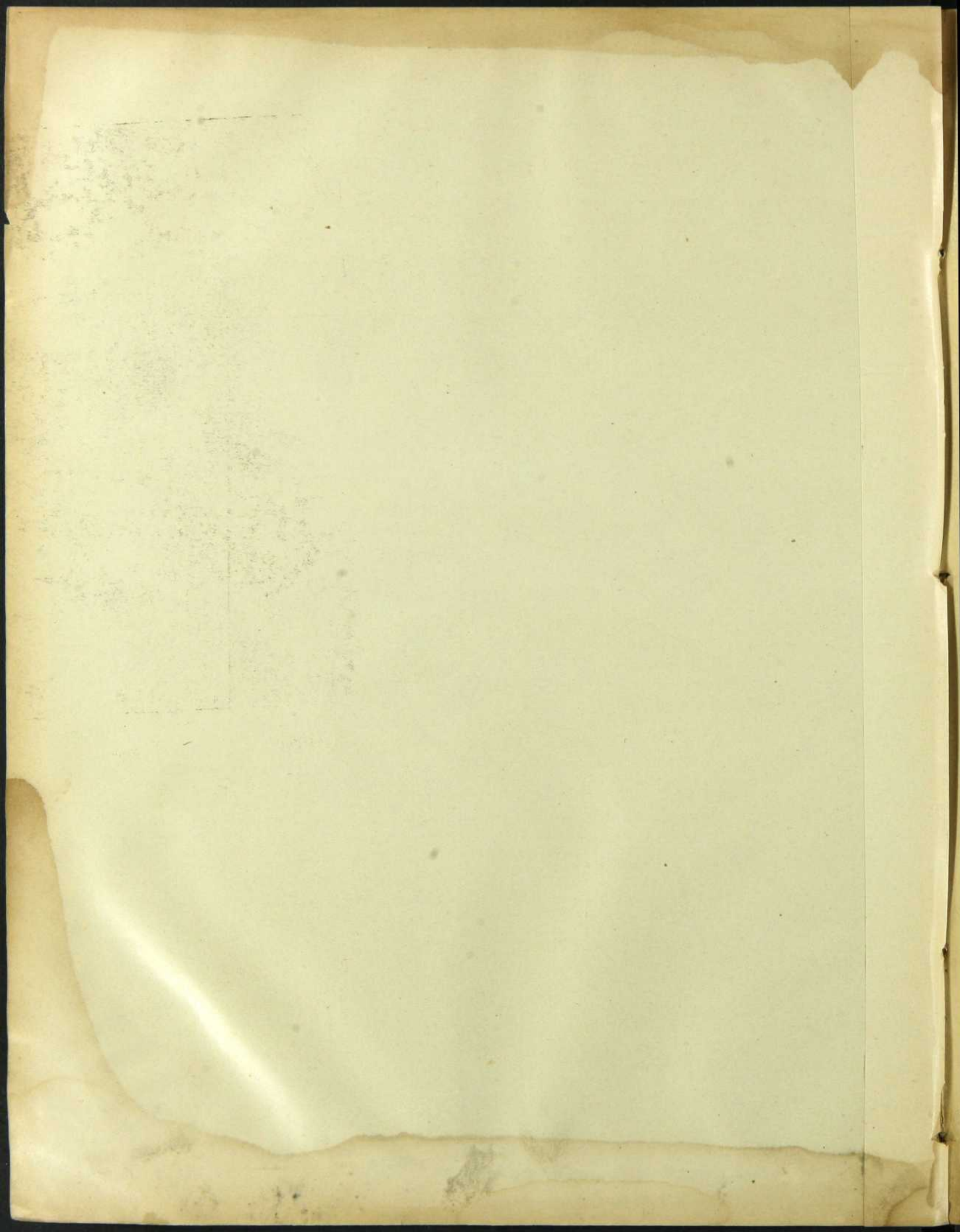
Son apprentissage commercial eut lieu dans la maison paternelle et il acquit promptement les notions relatives à la préparation des cuirs et peaux et à la tannerie, industrie qui, si nous sommes bien renseignés, fut inaugurée à Montréal par M. Calixte Galibert. C'est lui, en effet, qui fit connaître ici le cuir désigné sous le nom de veau français, lequel jouit à bon droit d'une réputation universelle.

M. Calixte Galibert eut la satisfaction de voir ses enfants suivre la voie qu'il leur avait tracée. Son fils aîné, M. Emile Galibert, est resté avec lui dans la maison connue sous le nom de Calixte Galibert et fils, maison qui s'est développée successivement. Il a fondé en outre la Compagnie Montreal Wool et Sheep



EMILE GALIBERT

Président sortant de la Chambre de Commerce Française de Montréal.



Skin et la Cie Montreal Hide et Calf Skin qui ne peuvent manquer de réussir. M. Paul Galibert, comme fabricant de cuir, possède un des premiers établissements de Montréal; M. Louis Galibert, comme importateur de cuir, est au premier rang sur la place et M. Frédéric Galibert, dans la fabrication du gant, a devant lui un avenir assuré.

Nous citons ces détails pour montrer qu'avec de l'énergie et de la persévérance on peut, au Canada, faire un commerce productif, et aussi à quels résultats conduisent les traditions d'honneur et de probité commerciales qui ont toujours été pratiquées et suivies par la famille Galibert.

Dans la colonie française, l'autorité dont M. Emile Galibert jouissait à bon droit, l'avait amené à s'occuper d'abord de la création d'une société de secours mutuels, destinée à venir en aide, moyennant une légère rétribution mensuelle, aux ouvriers que le chômage ou la maladie privait de ressources. Il prit aussi une part active à la fondation de l'Union Nationale française à laquelle il n'a cessé de s'intéresser et dont, l'année dernière, encore il était un des vice-présidents. Ses qualités charitables trouvèrent là un vaste champ où s'exercer et, sous ce rapport, on l'a toujours trouvé, payant largement de sa personne et de sa bourse.

Mais son zèle et son dévouement se sont surtout portés vers la Chambre de Commerce dont, avec le jugement droit qui est, comme on l'a si bien dit son successeur, sa qualité maîtresse, — il avait compris l'importance et les services qu'une semblable institution était appelée à rendre au commerce de la Métropole. M. J. Herdt, en prenant le fauteuil de la présidence, a tracé de M. E. Galibert un portrait très fidèle qui nous dispense d'insister sur ce point. Il a cité un détail typique pour les hommes d'affaires qui connaissent le prix du temps et les exigences de la clientèle. Nous tenons à le rappeler. Pendant 10 ans, M. Galibert n'a pas manqué plus de trois ou quatre fois les réunions mensuelles d'abord et bi-mensuelles ensuite de notre Compagnie. Ceci, à nos yeux, peint l'homme et donne la mesure de son dévouement.

C'est sur ce trait que nous terminerons ces notes en ajoutant qu'un semblable dévouement est d'autant plus louable qu'il est inspiré, nous le savons, par le patriotisme le plus pur et le plus désintéressé. Né Français, M. Emile Galibert est resté profondément attaché à son pays. Il est un honneur pour la colonie française de Montréal et, à ce titre encore, méritait que son nom fut mentionné d'une façon particulière dans ce Bulletin qui fut, ne l'oublions pas, sa création.

SIR CHARLES TUPPER

ET LA CONVENTION FRANCO-CANADIENNE

Sir Charles Tupper, précédemment Haut-Commissaire du Canada à Londres, vient, à la suite du dernier remaniement ministériel, d'entrer en qualité de secrétaire d'Etat dans le cabinet fédéral à Ottawa.

Nous ne pouvons oublier que cet homme d'Etat a pris une part prépondérante à la négociation de la convention franco-canadienne signée le 6 février 1893, et qui, après bien des vicissitudes, est entrée en vigueur au mois d'octobre dernier. Nous savons que sir Charles Tupper porte un intérêt très vif au succès d'un arrangement qui est en partie son œuvre; il croit fermement que de son application résulteront des avantages appréciables pour le commerce des deux pays contractants, et il ne dépendra pas de lui que cette convention ne produise toutes ses conséquences pratiques. Nous sommes donc fondés à augurer favorablement de l'influence que l'arrivée aux affaires de sir Charles Tupper ne manquera pas d'exercer dans cet ordre d'idées.

En ce moment même, le gouvernement fédéral est saisi d'une réclamation des importateurs de vins français mentionnées à l'article 1er de la convention, relativement à la taxe d'emballage que l'Administration des Douanes croit pouvoir exiger et qui, dans l'opinion de la Chambre, ne saurait être considérée comme ayant une base légale.

Est-il présomptueux d'espérer que l'action de sir Charles Tupper pourra s'exercer utilement en vue de résoudre, dans le sens le plus conforme à l'esprit de la convention, une difficulté qu'il n'y a aucun avantage à ne pas faire disparaître au plus tôt?

C'est dans cet espoir que la Chambre de Commerce française de Montréal, si préoccupée qu'elle soit d'ordinaire de se tenir à l'écart des questions politiques, prend la liberté d'exprimer ses respectueuses félicitations au nouveau secrétaire d'Etat, à l'occasion de sa nomination.

La délégation Canadienne-Française

Nous avons, dans notre dernier Bulletin du mois de décembre, rapporté la démarche faite près des ministres fédéraux du Canada, par la Chambre de Commerce du district de Montréal, au sujet des voies et moyens à chercher pour développer les relations commerciales du Canada avec la France. "La délégation" exposa au ministre, dit un journal organe

de cette Chambre de Commerce, qu'il était important que, en vue de mieux faire connaître ce que le Canada pouvait offrir, en fait d'articles de consommation, au marché français, il serait utile qu'une délégation d'hommes d'affaires canadiens se rendit en France aux frais du gouvernement fédéral, avec l'autorisation officielle nécessaire et que cette délégation fut munie d'un échantillonnage complet. . . ." Le journal ajoute "cette proposition a été accueillie avec faveur et le ministre a promis de la prendre en sérieuse considération."

Voilà près de deux mois que cette démarche a été faite et il ne nous est parvenue aucune nouvelle sur le sort de la proposition si sage et si opportune de la Chambre de Commerce du district de Montréal. Cependant nous savons que l'idée est des plus sérieuses, qu'elle est appuyée par les membres du haut commerce canadien et qu'elle a rencontré un accueil qui prouve que ce haut commerce a un vif désir de se mettre en relations plus intimes avec la France. Nous avons applaudi, comme Chambre de Commerce française, à ce projet et nous estimons qu'il pourrait résulter de cette visite un réel profit tant pour le Canada que pour la France. Aussi ne voyons-nous pas sans quelque appréhension le silence se faire sur cette question.

La politique a créé, pendant la première quinzaine de janvier, une situation assez délicate au gouvernement canadien pour que nous comprenions qu'avec les embarras d'une crise ministérielle, il était difficile de s'occuper d'une affaire de ce genre. Mais aujourd'hui que tout paraît rentrer dans le calme, le moment semble venu où il faudrait donner une solution à cette question de délégation.

Cette commission doit visiter les principaux centres de fabrication en France, faire une comparaison des prix et des produits avec ceux qu'on importe ici. En même temps, elle porterait à la connaissance des importateurs français ceux des produits canadiens qui peuvent trouver acheteurs sur notre marché et de là sortirait peut-être un développement de relations profitables aux deux pays.

A un autre point de vue, la visite de cette commission doit encore avoir un excellent résultat. Elle permettra à ses membres de se renseigner sur place, et dans les meilleures conditions, sur les ports de France qui offriraient le plus d'avantages pour un fret rémunérateur, et le plus de facilités pour le transit économique des produits canadiens et français. Cet examen, fait par des hommes compétents serait d'un grand poids près du gouvernement canadien pour le décider à subventionner une semblable ligne.

Comme on le voit, la visite de la commission cana-

dienne peut exercer une très réelle influence sur nos rapports commerciaux avec le Canada. A cet égard, les producteurs et les consommateurs français ont intérêt à ce que cette visite ait lieu et à ce que le gouvernement canadien facilite aux délégués du Canada l'accomplissement de leur mission.

Aussi notre Compagnie serait-elle heureuse de voir réussir ce projet mis en avant par les représentants du haut commerce canadien. Nul doute qu'en France on éprouve le même sentiment et que l'accueil le plus sympathique soit fait aux délégués venus du Canada.

Souscription pour l'érection d'un monument en l'honneur de Louis Pasteur

La Chambre de Commerce française de Montréal a reçu, il y a quelques jours, un appel adressé par le président de la Chambre de Commerce de Lons-le-Saulnier (Jura) pour souscrire à l'érection d'un monument élevé en l'honneur de l'illustre Louis Pasteur, à Dôle, dans sa ville natale.

Notre Compagnie s'est immédiatement inscrite pour 10 piastres. Mais, en même temps, elle a pensé que cet appel devait être porté à la connaissance des membres de la colonie française, désireux de donner à ce savant qui est une des plus pures gloires de la France, un témoignage de sympathique admiration.

Elle croit aussi qu'il est de son devoir de s'adresser aux Canadiens-français qui peuvent également se réclamer de leur origine pour acclamer Pasteur; enfin, estimant que ce bienfaiteur de l'humanité est un honneur pour les savants de tous les pays, elle a pensé qu'un appel fait aux Canadiens anglais serait accueilli favorablement.

Un membre de la Chambre de Commerce française s'est mis en rapport avec l'Université Laval, institution canadienne-française, et sa proposition a rencontré une unanime approbation dans le corps médical de cette faculté.

Le président de notre Compagnie, M. J. Herdt, a trouvé près du doyen de l'Université McGill, institution anglaise, et de tous les membres de cette faculté, professeurs et élèves, les mêmes dispositions et la même approbation.

Nul doute que de toutes parts on s'empresse d'apporter à cette démonstration en faveur de l'auteur de tant de découvertes fameuses et de travaux célèbres, le concours le plus actif et le plus dévoué. Ce n'est pas, nous nous hâtons de le dire, par l'import-

tance pécuniaire des dons recueillis que cette souscription doit se distinguer, c'est par le nombre des adhérents. Aussi a-t-on résolu de fixer le maximum de la souscription à \$1 par personne et à 10 cts. pour les élèves des Universités.

M. le Consul Général de France s'est gracieusement offert à transmettre au comité, en France, les sommes recueillies.

REVUE COMMERCIALE

Le commerce intérieur du Canada a été considérablement gêné par la température anormale de la fin de décembre et par l'absence de la neige, qui, au Canada, est un élément indispensable du commerce d'hiver. Les transports des denrées à la campagne se font, en cette saison, sur les chemins de neige, en traîneau. Aussi un hiver pluvieux et doux arrête complètement les communications, et c'est ce qui est arrivé cette année. Par suite du mauvais état des chemins d'hiver, les apports de la culture aux marchés ont été presque nuls, ce qui a gêné l'exportation des foin et des grains.

Nous apprenons que deux ou trois établissements d'importation, en relation avec le commerce français, se trouvent en situation difficile et nous regrettons de constater que des maisons françaises vont probablement avoir quelques pertes à subir de ce chef.

Bois.—Depuis notre dernière revue, la neige a complètement disparu des forêts, et les opérations de la coupe sont suspendues presque partout, faute de moyens de transport ; il n'y a guère qu'aux chantiers situés à proximité d'une ligne de chemin de fer que l'on a pu continuer l'exploitation. On peut calculer que la quantité de billots coupés cet hiver, sera en déficit de près de 50 p. c. sur celle de l'année dernière. Ce déficit permettra aux américains, propriétaires de forts lots sciés l'année dernière et dont ils n'ont pas pris livraison, de les placer avantageusement, soit pour l'exportation, soit pour le marché canadien.

On cote f. à b. à Montréal.

Madriers.—Par 1000 pieds B. M.

Pin blanc.....	\$ 9.00 à \$40.00
Pin jaune.....	9.00 à 40.00
Epinette.....	8.00 à 15.00
Pruche.....	10.00

Bois de menuiserie et d'ébénisterie.—Par 1000 pieds B. M.

Frêne.....	\$16.00 à \$20.00
Merisier.....	14.00 à 20.00
Erable.....	16.00 à 25.00
Tilleul (bois blanc).....	12.00 à 16.00
Noyer tendre.....	22.00 à 30.00
Chêne blanc.....	20.00 à 30.00
" rouge.....	25.00 à 35.00
" scié sur le grain.....	55.00 à 60.00

Grains.—Après une longue période d'inactivité, le marché au blé vient de se ranimer et les cours, au point principal d'entrepôt, Fort William, ont haussé de 3 à 4 centins. Mais la demande vient principalement de la meunerie du pays et on n'exporte guère que des farines.

L'avoine, l'orge et le sarrasin sont négligés par continuation, et baissent graduellement faute de débouchés. Les pois sont restés fermes.

On cote à Montréal, en entrepôt :

Blé Manitoba No 1 dur par 60 livres.....	\$0.72
" d'hiver, Ontario.....	0.69
" du printemps, blanc.....	0.70
Pois No 2, par 60 livres.....	0.60
Avoine blanche No 3, par 34 livres.....	0.29
" mélangée.....	0.28
Orge à malter, par 48 livres.....	0.55
Orge à moudre.....	0.40
Sarrasin.....	0.36
Seigle, par 50 livres.....	0.52

Farines.—D'assez fortes consignations de farines patentes (rouleaux) ont été faites en Angleterre par nos grandes minoteries ; la demande de l'intérieur est active et s'il n'y a pas encore de hausse acquise, on peut s'attendre à voir cette hausse s'établir avant peu.

On cote à Montréal en entrepôt, par baril de 196 livres net :

Patente d'hiver.....	\$3.65 à \$3.80
" du printemps.....	3.75 à 3.85
Straight roller.....	3.30 à 3.40
Extra.....	3.20 à 3.30
Superfine.....	0.00 à 0.00
Forte de boulanger (ville).....	0.00 à 3.65
Forte du Manitoba.....	3.50 à 3.65

Foin.—Le marché reste ferme, avec peu d'expéditions par suite de l'absence de moyens de communication. On paie à la culture, foin pressé et livré sur wagon :

Foin No 1 (pure fléole des prés).....	\$12.00 à \$13.00
" No 2 (mélangé de trèfle blanc).....	11.09 à 11.50

Laines.—Marché calme et prix bien tenus. La fabrique est approvisionnée pour ses besoins immédiats. La perspective de l'imposition d'un droit à l'entrée aux Etats-Unis pourrait amener des affaires de ce côté, si nous avions du stock pour ce marché, mais il n'y a presque plus rien à vendre dans ces sortes.

On cote à Montréal :

Toison du Canada.....	\$0.22 à \$0.23 la liv.
Arrachée, non assortie.....	0.21 à 0.22 "
Noire.....	0.17 à 0.18 "
Cap de B. E. en suint.....	0.13½ à 0.16 "
Australie, lavée.....	0.00 à 0.00 "
Buenos-Ayres, do.....	0.35 à 0.35 "
Natal, en suint.....	0.15 à 0.17 "

Peaux vertes.—Il y a eu baisse de ¼ par livre depuis notre dernière revue, sur les cuirs verts. Actuellement, le marché est stable d'autant plus que les acheteurs sont syndiqués et régularisent les prix d'achat et de vente. Quelques tanneurs de cuirs-semelles viennent aussi de se syndiquer. On paie sur

place, par cent livres, pour peaux classées et inspectées :

Peaux de bœuf légères No 1.....	\$7.00
" " " No 2.....	6.00
" taureau.....	5.00
" de bœuf lourdes No 1.....	7.50
" " " No 2.....	6.50

Les peaux d'agneaux valent de 70c à 75c la pièce.

Les peaux de veau se paient 6c la livre.

Pelleteries brutes.—Les fourrures indigènes brutes se vendent :

Vison, la pièce.....	\$ 1.00 à \$ 1.50
Rat musqué (automne).....	0.08 à 0.10
Marte No 1.....	0.90 à 1.00
Renard roux.....	1.00 à 1.25
Loup-cervier.....	1.00 à 2.00
Bête puante.....	0.26 à 1.00
Ours.....	10.00 à 15.00
Loutre.....	8.00 à 12.00
Castor, la livre.....	3.00 à 3.50
Chat sauvage.....	0.25 à 0.75

Animaux de boucherie.—La situation du marché anglais est faible, et comme les arrivages sur notre place sont considérables pour la saison, les prix sont bas :

Bœuf gras No 1.....	4 c. la liv.
" " No 2.....	3½c.
" bonne qualité.....	2¾c.
Vaches et bœufs demi-gras.....	2 c. à 2½c.
Moutons.....	3¼c. à 3½c.
Agneaux.....	3½c. à 4 c.
Porcs.....	3½c. à 4 c.

J. B. MONIER,
(Du Prix Courant).

REVUE FINANCIERE

La Banque du Peuple, de Montréal, dont nous avons annoncé déjà la situation difficile, est aujourd'hui en liquidation ; on espère que cette liquidation ne sera pas judiciaire

La perturbation causée à New-York par la perspective d'une guerre avec l'Angleterre ont eu un contre-coup sur notre bourse, qui a fléchi considérablement, mais s'est relevé ensuite. Nos banques ont profité des taux élevés d'intérêts que payait la spéculation à New-York pour y placer leurs fonds disponibles et elles ont aussi vendu de l'or aux exportateurs d'or de New-York.

Les prêts sur titres sont à 4½ p. c. ; le taux de l'escompte régulier est de 6 à 7 p. c.

Le change sur Londres est ferme.

Les banques vendent leur traites à 60 jours de \$4.88½ à \$4.89½ et leurs traites à vue de \$4.90¼ à \$4.90¾ pour 1 livre sterling. Le change à vue sur New-York est de ½ de prime. Le change de Paris est de 5 frs 15 pour papier long et 5 frs 12½ pour papier court.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

LA COMBINAISON FINANCIERE

Nous donnons ci-après quelques détails sur la combinaison financière qui doit procurer les fonds nécessaires à la réalisation des projets élaborés par M. Picard et ses collaborateurs, en vue de l'Exposition de 1900. Cette combinaison sera soumise prochainement aux Chambres sous forme de projet de loi autorisant une émission de Bons à lots.

Cette émission, qui serait confiée au syndicat des grands établissements de crédit, comprendra 3,250,000 Bons de 20 francs devra fournir une somme nette de 60 millions sur celle de 100 millions à laquelle sont évaluées les dépenses.

Chaque Bon donnera droit, avant l'ouverture de l'Exposition, à la délivrance gratuite de 20 tickets d'entrée à l'Exposition, d'une valeur de 1 franc chacun, étant entendu que l'administration n'aurait le droit de créer d'autres tickets d'entrée que dans le cas où il serait constaté, pendant le cours de l'Exposition, que les bureaux de vente se trouvent insuffisamment approvisionnés.

En outre, tout porteur de Bon pourra, à son choix, obtenir une diminution de 25 0/0 sur les prix d'entrée dans les établissements de spectacles à l'intérieur de l'Exposition, soit des réductions dans les prix des transports par chemins de fer et bateaux pendant la durée de l'Exposition.

Les visiteurs venant de l'étranger bénéficieraient naturellement des réductions de transport à partir de la frontière seulement.

Enfin, les Bons participeront, de 1896 à 1900 inclus, à 29 tirages de lots pour 6 millions de francs, notamment 5 lots de 500,000 francs et 24 lots de 100,000 francs.

En résumé, le souscripteur d'un Bon de 20 francs :

1o Recevrait la valeur intégrale de ce Bon par la remise de 20 tickets d'entrée à l'Exposition, de 1 franc chacun ;

2o Profiterait de réductions, soit sur les prix d'entrée aux spectacles de l'Exposition, soit sur les prix des transports par chemins de fer et bateaux ;

3o Participerait, dès la souscription et jusqu'à la fin de l'Exposition, aux chances de tirages de lots importants.

TEMPÉRATURE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1895

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens,
rue Notre-Dame, 1640 et 1642, à Montréal.

Décembre		Farenheit		Centigrades	
Date	Max.	Min.	Max.	Min.	
1	22	10	-5.5	-12.2	
2	32	20	0	-6.6	
3	12	10	-11.1	-12.2	
4	15	-1	-9.5	-18.3	
5	12	3	-11.1	-16.0	
6	22	10	-5.5	-12.2	
7	29	15	-1.7	-9.5	
8	15	11	-9.5	-11.7	
9	10	-4	-12.2	-20	
10	29	11	-1.7	-11.7	
11	10	2	-12.2	-16.6	
12	2	-8	-16.6	-22.2	
13	4	-10	-15.5	-23.3	
14	10	-6	-12.2	-21.1	
15	22	4	-5.5	-15.5	
16	25	9	-4	-12.8	
17	21	3	-6	-16.0	
18	39	21	3.9	-6	
19	41	35	5	1.7	
20	48	38	8.9	3.5	
21	50	40	10	4.3	
22	41	35	5	1.7	
23	42	34	5.4	1	
24	40	32	4.3	0	
25	45	31	7.2	-0.5	
26	49	35	9.5	1.7	
27	34	30	1	-1	
28	38	24	3.5	-4.3	
29	46	24	7.7	-4.3	
30	40	28	4.3	-2.3	
31	34	30	1	-1	

LA SEMAINE FRANÇAISE. — Journal hebdomadaire, publiée en France, traitant spécialement des questions coloniales, — rue Richer 54 à Paris. — Cette publication est faite à l'intention de nos compatriotes à l'étranger. Elle est fort intéressante et donne les nouvelles de France et des colonies avec une méthode parfaite et une excellente division.

AVIS. — La Chambre de Commerce Française de Montréal fait appel à ses correspondants, en France, pour lui adresser des échantillons de leurs articles, qu'elle placera dans son musée commercial et elle leur recommande de bien indiquer les renseignements (prix et conditions de vente) qu'il leur convient de porter à la connaissance des acheteurs canadiens. Il sera bon, également, qu'avant de faire cette expédition, nos correspondants veuillent bien aviser notre Chambre de la liste des articles qu'ils se proposent d'envoyer pour qu'on leur signale ceux dont l'envoi serait inutile, vu l'état du marché.

LIQUIDATION DE FAILLITES

ARGENT A PRETER

Achat d'Obligations Municipales

M. ROMEO PROVOST & CIE

Expert-Comptables, Liquidateurs
et Fidei-Commissaires

Chambres Nos 6 et 7 à MONTREAL (Canada)
Bâtisse "New York Life"

La maison ROMEO PROVOST & CIE est déjà connue en France
où elle a une clientèle parmi les notables commerçants de ce pays.

Petit Courrier

DEMANDES D'AGENTS PAR :

MM. Bozon et Verduratz, fils, fabricants de pâtes alimentaires, à St-Etienne de Cuines en Savoie, France.

M. Albert Bonnefon, commerçant en vins, successeur de M. Vachellerie et A. Bonnefon, à Bordeaux.

MM. Lefebvre frères et Cie, fabricants de vernis suivant la méthode anglaise, à Ronchin-lez-Lille, Nord.

M. J. Dugas et Cie, négociant-propriétaire, eaux-de-vie, à Cognac.

MM. Mesnard, Roger et Cie, commerce des eaux-de-vie, à Cognac.

M. A. Collin, vins de Champagne à Châlon s. Marne. Rivière-Gardrat et Cie, à Cognac, eau-de-vie.

M. E. Mercier, Compagnie des grands vins de Champagne, près Epernay.

M. Louit frères et Cie, négociants en vins, à Bordeaux.

M. G. Bonhomme et Cie, eaux-de-vie, Cognac.

A. David, articles de ferronnerie, à Charleville, (Ardennes).

M. E. Normandin et Cie, de Châteauneuf-près-Cognac, commerce des eaux-de-vie.

H. Salle et Cie, successeurs, rue Elzévir 4 à Paris, commerce de drogueries et produits chimiques.

MM. Frédéric Calvet et Cie, vins, à Bordeaux, cours de Luze. Un des associés de cette maison doit incessamment venir au Canada.

M. Bérenguer, fabricant de bouchons de tous genres, à Grimaud (Var).

M. Bonneau, eaux-de-vie, à Renon (Ch. Inf.)

Arnould et Cie, successeurs de M. de St. Marceaux et Cie, de Reims, vins de champagne.

M. P. Rousseau et Cie, négociants-propriétaires, Bordeaux, 56 rue de Vergniaud, commerce de vins.

“ LA PRESSE ”

PUBLIÉE A MONTRÉAL, CANADA

Le plus important et le plus répandu des journaux
français du continent américain

Circulation Quotidienne assermentée : 53,000



La circulation de “ LA PRESSE ” est sept fois aussi considérable que celle de tout autre journal français à Montréal.

“ LA PRESSE ” est le meilleur journal d’annonces du Canada.

“ LA PRESSE ” publie 6 pages tous les jours, excepté le Samedi où elle sort à 12 pages.

“ LA PRESSE ” est le seul journal canadien qui s’occupe d’une manière suivie du développement des relations commerciales entre la France et le Canada.

T. BERTHIAUME

PROPRIETAIRE

71 ET 71a RUE ST JACQUES

MONTREAL, CANADA.